### ATTESTATION D'EMPLOYEUR

WEB)

## DESTINÉE À Pôle emploi

A remplir par l'employeur et à délivrer au salarié avec son dernier bulletin de paie (Art. R. 1234-9 du C. du T.).



ATTENTION: le salarié joindra lui-même un exemplaire de cette attestation à la demande d'allocations d'assurance chômage qui lui sera adressée s'il s'inscrit comme demandeur d'emploi (voir bas de la page 3).

IL NE DOIT EN AUCUN CAS LA RETOURNER SEULE.

1. l'employeur	15155115				
	PAYE SANS ORDONNANCEMENT DI CRETEIL				
4 RUE GEORGES ENESCO MIN206 RECT DU VAL DE MARNE					
Téléphone: Statut juridique: EPA N° SIRET: 102700002 00045 N° d'affiliation à Pôle emploi (anc' Assédic) ou à l'org (En cas de paiement groupé des cotisations, indiquez le n° d'affili Pôle emploi (anc' Assédic) de PES Garp (Pôle emploi services) Autre (précisez) (CMSA, URSSAF, CCVRP, organisme centraliseur des paies	N° 01279833 s dans chaque port pour les dockers)				
☐ Employeur en auto assurance ☐ Employeur ayant conclu une convention de gestion N° de la convention de gestion ☐ Employeur ayant adhéré à titre révocable ☐ Date d'adhésion : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	code analytique LLLL   emplois "aidés" (CES, apprentis, emplois jeunes, etc.)				
2. le salarié					
Nom d'usage (nom d'épouse, etc.) : ROSSINI Adresse : 11 RUE DE MARSEILLE	Code postal : [7] 5   0   1   0   0   9   1   0   1   9   7   2				
3. caisses de retraite complémentaire du salarié					
Sigle, nom et adresse des institutions de retraite					
ARRCO: AGIRC: Autres: IRCANTEC					

Les données à caractère personnel collectées dans ce formulaire sont destinées à l'étude des droits des salariés à l'allocation d'aide au retour à l'emploi. Elles sont mises à disposition dans le dossier dématérialisé concernant le salarié, dénommé DUDE. Elles sont communiquées à d'autres organismes de protection sociale ou concourant à son reclassement.

Conformément à la foi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent

auprès de Pôle Emploi. Le droit d'opposition ne s'applique pas à la collecte de ces données.

Unédic-DAJ 1240e-01/09 - men art work Tous cross staveres

(WEB)

🗸 4. emploi 🔍	
<ul> <li>Durée d'emploi salarié :</li> <li>Dernier emploi tenu : <u>ENSEIGNANTS ET MONITEUR</u></li> <li>Date d'engagement de la procédure de licenciement ou de ou de signature de la convention de rupture conventionnelle</li> <li>Préavis : <u>effectué</u> :</li> </ul>	notification de la démission :du du au au
non effectué }	du au au du du au au au
<ul> <li>En cas d'affiliation à un régime spécial de sécurité sociale, indiquez la caisse : REGIME GENERAL</li> <li>Le salarié relève-t-il du régime local d'Alsace Moselle ?</li> <li>Catégorie d'emploi particulier : intérimaire intermi expatrié employé de maison assistante matern</li> <li>Horaire de travail : dans l'entreprise suite à un accord, une convention colle - du salarié : motif en cas de différence : travail à temps partiel autre motif : (précisez)</li> </ul>	et le numéro d'affiliation : oui
<ul> <li>Nature du contrat : contrat à durée indéterminée contrat</li> <li>Contrat de type particulier : apprentissage profession emploi-solidarité emploi jeunes (dispositif 1997) c</li> <li>CAE contrat d'avenir autre : (précisez)</li> <li>Statut particulier : gérant administrateur/PDG/DG Mbre du Cons. de surveillance Pdt d'une associatio autre : (précisez)</li> </ul>	nalisation orientation qualification adaptation contrat jeunes en entreprise (dispositif 2002) CIE  Mbre/Pdt du Directoire
5. chômage total sans rupture de co 40 oui on Avez-vous demandé les allocations de chômage partiel à la D Si oui, période indemnisée au titre du chômage partiel :	
40 🔲 oui 🗹 non Avez-vous demandé les allocations de chômage partiel à la 🏾	DDTEFP? oui non du au
40 oui non Avez-vous demandé les allocations de chômage partiel à la Discourie période indemnisée au titre du chômage partiel :  6. motif de la rupture du contrat de l'implication judiciaire 12 licenciement suite à redressement ou liquidation judiciaire 12 licenciement suite à fermeture définitive de l'établissement 14 licenciement pour motif économique  Salarié licencié à l'âge de 55 ans ou plus Si une convention FNE a été conclue par l'entreprise, l'inté-	DDTEFP? oui non du au
Avez-vous demandé les allocations de chômage partiel à la Di Si oui, période indemnisée au titre du chômage partiel :  6. motif de la rupture du contrat de l'acceptant de l'acceptant de l'etablissement ou liquidation judiciaire  12   licenciement suite à fermeture définitive de l'établissement  14   licenciement pour motif économique  Salarié licencié à l'âge de 55 ans ou plus Si une convention FNE a été conclue par l'entreprise, l'intéressé a-t-il refusé la proposition d'adhérer à la convention?  15   licenciement pour fin de chantier 20   licenciement pour autre motif,	DDTEFP?
Avez-vous demandé les allocations de chômage partiel à la Dissipation de la rupture du contrat de la rupture du contrat de l'acceptant de l'acceptant de l'acceptant de l'acceptant de l'établissement de l'établissement pour motif économique    Salarié licencié à l'âge de 55 ans ou plus   Si une convention FNE a été conclue par l'entreprise, l'intéressé a-t-il refusé la proposition d'adhérer à la convention ? 10 0 0ui 21 0 non	DDTEFP?

WEB

# 7.1 salaires des 12 mois civils complets précédant le dernier jour travaillé et payé

Portez dans ces cadres les salaires correspondant aux 12 mois civils précédant le dernier jour travaillé et payé. (Ex : dernier jour travaillé et payé : le 25/02/2014, indiquez les salaires du 01/02/2013 au 31/01/2014).

Dernier jour travaillé payé :

3 1 0 8 2 0 1 6

Période du	de paie au	Date de paie	Nb d'heures travaillées	Nb de jours n'ayant pas été intégralement payés	Salaire mensuel brut	Montant du précompte Assurance chômage	Observations En cas de variation significative des salaires, indiquez-en le motif
1		2	3	4	5	(part salariale) 6	7
01/09/2015	30/09/2015	30/09/2015	72	CONTRACTOR OF THE SECOND CONTRACTOR OF THE SEC	870,22	0	
01/10/2015	31/10/2015	31/10/2015	72		870,22	0	
01/11/2015	30/11/2015	30/11/2015	72		870,22	0	
01/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	72		889,95	0	
01/01/2016	31/01/2016	31/01/2016	72		889,47	0	
01/02/2016	29/02/2016	29/02/2016	72		896,05	0	
01/03/2016	31/03/2016	31/03/2016	72		893,36	0	
01/04/2016	30/04/2016	30/04/2016	72		893,36	0	
01/05/2016	31/05/2016	31/05/2016	72		893,36	0	
01/06/2016	30/06/2016	30/06/2016	72		893,36	0	
01/07/2016	31/07/2016	31/07/2016	72		871,78	0	
01/08/2016	31/08/2016	31/08/2016	72	en e	866,45	0	And the second s
				and the second residence of the second secon			The state of the s

# 7.2 primes et indemnités de périodicité différente des salaires, non mentionnées dans le cadre 7.1

Période co l'indemnité du	ouverte par ou la prime au	Date de paiement	Nature de la prime ou indemnité (13 ° mois, prime de bilan, prime exceptionnelle). ATTENTION : les indemnités de départ ou compensatrices de congés payés ne doivent pas figurer ici.	Montant soumis aux contributions d'assurance chômage

#### POUR S'INSCRIRE COMME DEMANDEUR D'EMPLOI

Pour s'inscrire comme demandeur d'emploi, le salarié a la possibilité d'effectuer ses démarches en ligne !

Demande d'inscription en ligne : www.pole-emploi.fr > espace candidat > « s'inscrire, se réinscrire »

(WEB

#### 7.3 sommes versées à l'occasion de la rupture (solde de tout compte) (versé après le dernier mois civil mentionné au cadre 7.1) Montant du précompte Assurance chômage Date Période Nb. d'heures Salaire brut de paiement travaillées (part salariale) indemnité compensatrice indemnité compensatrice de préavis de congés payés |EUR| 0| EUR | Montant : Montant : \_ Indemnité due par une caisse professionnelle (précisez laquelle) : total des sommes ou indemnités légales, conventionnelles ou transactionnelles inhérentes à la rupture • Montant correspondant aux indemnités légales (voir notice) : \_\_\_\_ dont indemnités : spéciale de licenciement \_ légale de licenciement \_\_ spécifique de licenciement (Art. L. 1234-9 du C. du T.) (Art. L. 1235-15 du C. du T.) due aux journalistes \_\_\_ légale due au personnel de fin de contrat à durée déterminée \_\_\_\_ navigant de l'aviation civile ..... de fin de mission versée à l'apprenti en application de l'article L. 6225-5 al.2 du C. du T. \_\_\_\_ due en raison d'un sinistre autres indemnités légales Montant correspondant aux indemnités conventionnelles (convention collective): Montant correspondant aux indemnités transactionnelles (transaction) : ☐ oui\* Une transaction est-elle en cours? Si d'autres sommes sont versées après l'établissement de cette attestation, vous devez les déclarer à Pôle emploi. 8. avance du régime de garantie des salaires En cas de redressement ou de liquidation judiciaire, une avance de l'AGS : a-t-elle été percue ? oui Pour quelles créances : non Motif: oui Pour quelles créances : est-elle à percevoir? non Motif: 9. authentification par l'employeur (prénom): CATHERINE Je soussigné(e), (nom) : JOLY agissant en qualité de : chef d'entreprise comptable mandataire liquidateur directeur gérant autre : CHEF DE SERVICE (précisez) chef du personnel administrateur judiciaire certifie que les renseignements indiqués sur la présente attestation sont exacts et, notamment, le motif de la rupture du contrat de travail qui est, je le rappelle, le suivant : FIN DE CDD En cas de rupture conventionnelle, atteste n'avoir pas reçu de refus d'homologation de la convention de la part de la DDTEFP ou, le cas échéant, de refus de l'inspection du travail. Cachet de l'entreprise le |0|6||0|9||2|0|1|6| A CRETEIL ACADEMIE DE CRETEI - Signature -Pour le recteur et par délégation Pour la chef de division des établissements Personne à joindre concernant cette attestation : RECTORAT **ELISABETH MENDES** Division des établissements d'enseignement privés d'enseignement privés 4 rue Georges Enesco la chef du service des opérations collectives et éléphone : 011 5 7 0 2 6 3 0 4 94010 Créteil CEDEX de la coordination paye

Catherine JOLY